

ARRETE N° 0460 /METFPA/CAB du 12 SEPT 2022 portant résiliation des marchés n° 2020-0-0-0958/02-34 et n° 2020-0-0-0960/02-34 relatif à l'acquisition de matières d'œuvres pour les filières du Lycée Professionnel de Daoukro (lot 5 : acquisition d'équipements, d'outillage et de quincaillerie pour la Filière Couverture Etanchéité et lot 3 : acquisition d'équipements, d'outillage et de quincaillerie pour la filière Electrofrigoriste), passés entre l'Unité de Coordination du Projet C2D Education-Formation (**UCP-C2D-EF**) et l'entreprise **TSK SERVICES PLURIELS**, pour les montants respectifs de trente-cinq millions sept cent soixante-treize mille quatre cent soixante-dix (**35.773.470**) francs CFA et de cent soixante-cinq millions neuf cent quatre mille cinq cent vingt-six (**155.904.526**) francs CFA

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE,**

- Vu l'ordonnance n° 2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;
- Vu l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics ;
- Vu le décret n° 2021-871 du 15 décembre 2021 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics ;
- Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-469 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage ;
- Vu l'avis n° 7134/2022/MBPE/DGMP/DRRP/6635/190 du 07 septembre 2022 ;

**ARRETE**

## ARTICLE 1

Le marché n° 2020-0-0-0958/02-34 et n° 2020-0-0-0960/02-34 relatifs à l'acquisition de matières d'œuvres pour les filières du Lycée Professionnel de Daoukro (lot 5 : acquisition d'équipements, d'outillage et de quincaillerie pour la Filière Couverture Etanchéité et lot 3 : acquisition d'équipements, d'outillage et de quincaillerie pour la filière Electrofrigoriste), passés entre l'Unité de Coordination du Projet C2D Education-Formation (UCP-C2D-EF) et l'entreprise TSK SERVICES PLURIELS, dont le siège social est sis à Abidjan-Plateau, Rue de Commerce, 01 BP 1211 Abidjan 01, Email : [tskservicespluriels@gmail.com](mailto:tskservicespluriels@gmail.com), Tel:(225) 20 32 01 75 / 07 09 03 66, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2019-B-17070, compte contribuable numéro 194645 W sont résiliés **pour faute du titulaire**.

## ARTICLE 2

Les prestations effectivement exécutées feront l'objet d'un décompte définitif pour le règlement des sommes dues à l'entreprise TSK SERVICES PLURIELS, ou l'émission d'un ordre de recettes pour les sommes trop perçues ou à régler à des tiers.

## ARTICLE 3

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°2021-871 du 15 décembre 2021 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics, l'entreprise TSK SERVICES PLURIELS, est exclue des procédures de passation de marchés publics pour une période de deux (2) années à compter de la date de la signature du présent arrêté.

## ARTICLE 4

Le Directeur Général des Marchés Publics, le Coordonnateur des Projets du Contrat de Désendettement et de Développement, Secteur Education-Formation (UCP C2D-EF) et le Responsable de la Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel des Marchés Publics et au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 12 SEPT. 2022



N'Guessan KOFFI

### Ampliations :

- ANRMP
- DGBF
- DGTCP
- DGMP
- CPMP/METFPA
- Entreprise UTS – CI
- J.O.R.C.I
- UCP C2D – EF
- DC/METFPA
- PF/METFPA